



## AVIS AU PUBLIC

### COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY (Rhône)

#### **PRESCRIPTION DE LA REVISION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME DES COMMUNES DELEGUEES DE VAUGNERAY ET DE SAINT-LAURENT-DE-VAUX VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY, DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION**

Par délibération en date du 19 février 2024, le Conseil municipal de la commune nouvelle de Vaugneray a décidé de prescrire la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes déléguées de Vaugneray et de Saint-Laurent-de-Vaux, valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Les objectifs de la révision et les modalités de concertation sont décrits dans la délibération.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en Mairie de Vaugneray pendant un mois à compter du 23 février 2024, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme.

Cette délibération est tenue à la disposition du public en Mairie de Vaugneray, 1 place de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

**Le Maire**  
**Daniel JULLIEN**